



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM FUNDS compartiment : TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

Action C, Action D, Action E, Action I, Action GP, Action L, Action MH

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Administrateurs

- **M. Guillaume LASSERRE**
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY
Directeur du Développement et Marketing
LBP AM

Directeur Général

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet KPMG**
Représenté par Mr Amaury COUPLEZ

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

| Sociétés | Mandats | Fonction exercée | Démission/ échéance au |
|--------------------------------------|---|---|---------------------------|
| Vincent CORNET | | | |
| SA à Directoire LBP AM | Membre du Directoire | Directeur des développements stratégiques | |
| SA Tocqueville Finance | Directeur général | Néant | |
| SICAV LBPAM Funds | Président du Conseil d'administration, administrateur et Directeur général | Néant | |
| SICAV LBPAM SRI Human Rights | RP de LBP AM, administrateur | Néant | |
| SICAV LBPAM Responsable Actions Euro | RP de LBP AM, administrateur | Néant | |
| SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER | Directeur général délégué | Néant | |
| Guillaume LASSERRE | | | |
| SA à Directoire LBP AM | | Direceur de la gestion | |
| SICAV LBPAM FUNDS | Administrateur | Néant | |
| SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS | Directeur général | Néant | |
| Mathilde SAUVE DUTRAY | | | |
| SA à Directoire LBP AM | | Directeur du Développement et Marketing | |
| SICAV LBPAM FUNDS | RP de LBP AM, administrateur | Néant | |
| SA Tocqueville Finance | Administrateur, Membre du comité d'audit | Néant | |
| SAS Easybourse | Administrateur | Néant | |

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions Internationales

Degré d'exposition minimum du Compartiment aux actions internationales: 60 %.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, la gestion financière partielle du portefeuille du Compartiment afin de faire bénéficier les actionnaires de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

Ainsi, LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- les souscriptions / rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- les instruments dérivés listés, de type futures ou options sur actions ou indices actions, conclus à des fins de couverture et/ou d'exposition sur actions/indices actions et répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Instruments dérivés ».

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double:

- chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale; et
- poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des émetteurs exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. Toutefois, le Compartiment ne bénéficie pas du Label ISR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Par ailleurs, compte tenu de l'orientation du Compartiment, la stratégie de gestion ne se prête pas à l'exercice de comparaison à un indice de référence. Toutefois, à titre exclusivement indicatif, le Compartiment pourra être comparé avec l'indice Stoxx Europe 600. Cet indice est représentatif d'une gestion qui serait exclusivement investie sur l'ensemble des secteurs des marchés actions européens.

Le Compartiment est géré activement. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'attention des investisseurs est ainsi attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du Compartiment. En raison du caractère spécialisé de la gestion du Compartiment sur les valeurs relevant de la thématique environnementale, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

L'indice Stoxx Europe 600 est un indice large (600 valeurs) représentatif des marchés actions européens. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières européennes, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur d'activité afin de refléter au maximum la structure économique européenne. L'indice Stoxx Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin d'atteindre un taux de sélectivité de 20 % minimum, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse, selon des critères financiers et extra-financiers tels que décrits ci-après. Malgré cette stratégie ISR, le Compartiment ne bénéficie pas du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market Index¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du Compartiment (ci-après, l'« **Univers Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, le Délégué de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-

¹ L'indice Stoxx Europe Total Market Index (TMI) représente la région de l'Europe de l'Ouest dans son ensemble. Avec un nombre variable de composants, il couvre environ 95 % de la capitalisation boursière flottante dans 17 pays européens: Allemagne, Autriche, Belgique, Pologne, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'indice Stoxx Europe Total Market Index (TMI) inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice Stoxx Europe Total Market est calculé et publié par son administrateur Stoxx, Ltd. L'indice Stoxx Europe Total Market Index est utilisé par le Compartiment au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com/indices>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste **dans un premier temps à sélectionner, au sein de l'Univers Réduit, les émetteurs dont une partie de l'activité² répond aux thématiques environnementales (les « Émetteurs Thématiques Environnementales »)**, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. Il s'agira notamment de sociétés appartenant aux secteurs de l'eau, des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, photovoltaïque, biomasse, etc.), du retraitement des déchets et plus généralement de toute société exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière.

Les principales thématiques environnementales identifiées sont: les énergies renouvelables (solaire, éolien, stockage, etc.), le transport et la mobilité durables (transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, etc.), les bâtiments verts (isolation,

^{8,9} chauffage, compteurs intelligents, éclairage, etc.), l'économie circulaire (recyclage, tri des déchets, traitements de l'eau, etc.), les services et solutions environnementaux (efficacité énergétiques, technologies vertes, audits environnementaux, etc.), l'agriculture et l'alimentation soutenables (gestion des forêts, agro-écologie, alimentation bio, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive, elle est enrichie en fonction des opportunités nouvelles répondant à des enjeux environnementaux, selon l'analyse de la Société de Gestions et du Délégué de Gestion Financière.

Une large majorité des valeurs correspondant à cette thématique étant des sociétés de petite capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat) ou de moyenne capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat), le portefeuille pourra être constitué jusqu'à 100 % maximum d'entreprises de petite ou moyenne capitalisation.

L'objectif est, **dans un second temps, de sélectionner parmi les Émetteurs Thématiques Environnementales, ceux présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur**, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Pour la poche déléguée au Délégué de Gestion Financière, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées du Délégué de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique:

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: les émissions de CO₂ scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

² Au moins 20 % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA de ces émetteurs est consacré à une ou plusieurs des thématiques environnementales telles que précisées ci-dessus.

³ Émissions directes de gaz à effet de serre (ou « scope 1 »): émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple: combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou « scope 2 »): émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou « scope 3 »): les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple: l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des actions européennes, dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment et sous réserve que ces titres respectent les contraintes ISR définies ci-avant et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

En sa qualité de Compartiment éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions éligibles au PEA. Les émetteurs de titres éligibles au PEA ont établi leur siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le Compartiment est en permanence exposé au risque actions à hauteur de 60 % minimum de l'actif net et dans la limite de 120 % de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment sera principalement exposé sur les actions ou titres assimilés de sociétés de l'EEE auquel s'ajoutent la Suisse et le Royaume-Uni. Ces titres sont principalement émis par des sociétés dont les émetteurs ont leur siège social dans les pays précités et peuvent être libellés dans toute devise des pays dans lesquels les émetteurs ont leur siège social.

Si la zone géographique privilégiée est l'EEE auquel s'ajoutent la Suisse et le Royaume Uni, comme indiqué ci-dessus, une diversification géographique pourra être obtenue en s'exposant sur les pays de l'OCDE hors Europe. L'exposition aux actions émises par des émetteurs hors EEE est limitée à 25 % de l'actif net.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Compartiment peut exposer entre 0 % et 25 % de son actif net sur des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le Compartiment pourra également détenir, dans la limite de 10 % de l'actif net, des titres non notés ou "non Investment Grade" (notation inférieure à BBB-/Baa3) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion du Compartiment.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements de droit étranger

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou *trackers*⁴). Ces OPC pourront présenter notamment les caractéristiques suivantes :

- OPC monétaires,
- OPC investis dans des instruments de titrisation,
- OPC spécialisés sur des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion.

Ces OPC peuvent être gérés par la Société de Gestion ou une société liée (en ce compris La Financière de l'Echiquier) et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON. Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière du Compartiment privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

Ces diversifications restent accessoires et ont pour but de créer de la valeur ajoutée.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ Ainsi les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

Risque action, change et taux.

■ Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs de l'environnement et aux zones géographiques.

■ Nature des instruments utilisés :

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Futures, swap et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture, ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

La couverture du risque actions se fera dans la limite d'une exposition minimale aux marchés actions de 60 % de l'actif net du Compartiment.

Le risque de change non couvert auquel est exposé l'investisseur ne dépassera pas 20 % de l'actif net du portefeuille. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Compartiment.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif net.

⁴ FCP, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 5-7 ans, FTSE MTS Inflation Linked...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, etc.), sur taux, actions, change et indices.

4. Dépôts d'espèces

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif net en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC « monétaires court terme », dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le Compartiment relève de la classification « Actions Internationales ». De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur ces marchés actions.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: le Compartiment n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque action**: en raison de son objectif de gestion, le Compartiment est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés d'actions de la zone euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
L'exposition du Compartiment au risque actions Internationales est au minimum de 60 % et au maximum à 120 %.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations**: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut détenir à titre principal des actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat) et moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat). En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces valeurs peuvent présenter des risques de volatilité, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante et plus rapide.
- **Risque lié aux thématiques environnementales**: compte tenu de son univers d'investissement et du domaine d'activités des entreprises sur lesquelles il est investi, le Compartiment est susceptible d'être impacté par les variations des secteurs liés au thème de l'environnement.
- **Risque de change limité à 20 % maximum**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser de manière significative.
- **Risque de liquidité**: le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs d'actions du Compartiment, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque de crédit**: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres de créances dans lesquelles est investi le Compartiment baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres)**: le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison) et des risques opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante**: le Compartiment se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / *high yield*" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation** (ABS, etc.) par le biais d'investissement dans des OPC eux même investis en instruments de titrisation: pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 4 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 01/04/2024: Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Tocqueville Finance S.A. au sein de la société La Financière de l'Echiquier, changement du délégataire de gestion financière du Compartiment.
- Le 17/12/2024: Suite au passage du label ISR V3, il a été décidé d'abandonner le label ISR. En revanche, ils conservent les contraintes du label ISR V2.

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte économique et financier de l'année

La période sous revue a été à nouveau marquée par une forte volatilité.

Pendant le 1^{er} trimestre, le Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis a progressé de + 7,6 %, porté par des chiffres économiques plutôt rassurants, des publications de résultats solides au premier trimestre et l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire entamé en mars 2022.

Le deuxième trimestre a eu une performance plus mitigée car la politique a commencé à créer de la volatilité avec les élections européennes, ce qui a déclenché la dissolution choc du gouvernement français et les élections législatives subséquentes. Dans ces circonstances, le Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis a progressé de + 1,1 %.

Le troisième trimestre a été marqué par des publications solides et la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a aidé les marchés à progresser, en particulier les secteurs plus cycliques. Le Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis a progressé de + 2,6 % pendant cette période.

Le 4^e trimestre a été marqué, à partir de mi-octobre, par les élections américaines. La vague rouge républicaine a provoqué des sorties nettes de capitaux d'Europe, les investisseurs augmentant leur exposition aux actions américaines. Le Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis a reculé de - 2,6 % sur le trimestre pour finir l'année avec une performance de + 8,8 %.

Le biais thématique du fonds a été un détracteur de la performance relative: parmi les secteurs les plus performants de l'année, notons en particulier l'assurance, les services financiers, les media, les télécommunications, les voyages et loisirs absents de l'univers d'investissement.

La performance du secteur industriel, le plus important dans notre univers d'investissement, a été relativement volatile au cours de l'année en raison du bruit provoqué par les différents événements politiques et leur effet potentiel sur les économies.

Gestion du Compartiment

En 2024, Tocqueville Environnement ISR a sous-performé le Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis principalement en raison de la forte hausse des secteurs de la Finance (+ 25,9 %) et des Services de Communication (+ 15,8 %) dans lesquelles le fonds ne peut pas investir en raison de son biais thématique. La victoire de Trump aux États-Unis a également provoqué des sorties nettes de capitaux d'Europe, les investisseurs augmentant leur exposition aux actions américaines.

D'autre part, l'exposition importante du portefeuille au secteur Industriel a contribué positivement à la performance relative.

Pendant l'exercice nous avons maintenu notre sélectivité, privilégiant des fortes convictions ayant des prévisions de croissance visible et des perspectives de moyen et long terme solides.

Parmi les plus fortes hausses de l'année notons en particulier Prysmian (+ 50 %), Schneider Electric (+ 32 %), Nexans (+ 30 %) ou Saint Gobain (+ 28 %). À l'inverse, la performance du fonds a été pénalisée par la baisse d'EDPR (- 48 %), SOITEC (- 47 %) ou l'absence de SAP (+ 69 %). L'effet allocation a été négatif (- 95 bps) et la sélection de titres a été neutre (+ 1 pb).

PERFORMANCES

L'indice de référence est Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis

| Performances | SICAV – Action C | Indice de référence |
|--------------|------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 5,70 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -12,22 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | 26,15 % | 37,15 % |

| Performances | SICAV – Action GP | Indice de référence |
|--------------|-------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 6,64 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -9,93 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | 31,76 % | 37,15 % |

| Performances | SICAV – Action D | Indice de référence |
|--------------|------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 6,29 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -11,73 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | 26,86 % | 37,15 % |

| Performances | SICAV – Action L | Indice de référence |
|--------------|------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 5,96 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -11,56 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | 27,77 % | 37,15 % |

| Performances | SICAV – Action E | Indice de référence |
|--------------|------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 5,86 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -11,82 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | 27,10 % | 37,15 % |

| Performances | SICAV – Action MH | Indice de référence |
|--------------|-------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 6,84 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -9,56 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | — | — |

| Performances | SICAV – Action I | Indice de référence |
|--------------|------------------|---------------------|
| Sur 1 an | 6,75 % | 8,78 % |
| Sur 3 ans | -9,65 % | 12,03 % |
| Sur 5 ans | 32,33 % | 37,15 % |

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

| Titres | Acquisitions | Cessions | Total |
|------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------|
| OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR | 71 912 507,66 | 99 964 560,79 | 171 877 068,45 |
| OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR | 12 199 168,17 | 47 750 088,77 | 59 949 256,94 |
| SEGRO PLC LN GBp | 14 541 915,23 | 24 303 746,22 | 38 845 661,46 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA SQ EUR | 21 877 668,60 | 6 192 611,15 | 28 070 279,75 |
| ASML HOLDING NV NA EUR | 18 077 150,90 | 8 766 376,84 | 26 843 527,74 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NA EUR | 14 398 602,54 | 11 115 515,52 | 25 514 118,06 |
| LEGRAND SA FP EUR | 14 365 459,05 | 10 397 816,46 | 24 763 275,51 |
| MICHELIN (CGDE) FP EUR | 5 640 482,85 | 15 426 152,15 | 21 066 635,00 |
| HALMA PLC LN GBp | 18 836 095,21 | 199 969,49 | 19 036 064,70 |
| EDP RENOVAVEIS SA PL EUR | 498 512,90 | 17 073 252,32 | 17 571 765,22 |

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 98,83 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 79,58 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/22 | 2023 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/23 | 2024 | Néant | Néant | Néant |

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible * à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | 4 143 511,22 | — | 4 143 511,22 |
| 31/12/22 | 2023 | 4 090 256,96 | — | 4 090 256,96 |
| 31/12/23 | 2024 | 2 996 148,18 | 2 996 148,18 | Néant |

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/22 | 2023 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/23 | 2024 | Néant | Néant | Néant |

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions GP** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/22 | 2023 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/23 | 2024 | Néant | Néant | Néant |

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/22 | 2023 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/23 | 2024 | Néant | Néant | Néant |

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions L** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/22 | 2023 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/23 | 2024 | Néant | Néant | Néant |

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions MH** (CGI art.243bis et 158)

| Année du résultat | Exercice de distribution | Montant distribué | Montant éligible à l'abattement | Montant non éligible à l'abattement |
|-------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 30/06/22 | 2022 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/22 | 2023 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/23 | 2024 | Néant | Néant | Néant |

(**) Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.*

La loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire. Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010748368,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013345725,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013342755,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013183464,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010750919,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0014003QV0,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010750901.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

| Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 | | |
|---|--------------------------|--------------|
| Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024 | | |
| | Fixes bruts | 15 448 218 € |
| | Variables + primes bruts | 5 503 937 € |
| Ensemble des gérants | | |
| | Fixes bruts | 3 491 000 € |
| | Variables + primes bruts | 1 863 260 € |
| Ensemble des cadres supérieurs (non gérants) | | |
| | Fixes bruts | 1 400 500 € |
| | Variables + primes bruts | 735 900 € |

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024:

| | 2024 Number Fixed | 2024 Total Fixed | 2024 Total Bonus (paid in 2025) | Number Deferred | Total Deferred |
|--------------------|-------------------|---|---------------------------------|-----------------|------------------|
| Risk Taker | 55 | 7 098 122 | 4 787 000 | 7 | 1 036 000 |
| Other | 116 | 8 222 021 | 2 804 000 | 0 | 0 |
| Grand Total | 171 | 15 320 144 | 7 591 001 | 7 | 1 036 000 |
| | | Annual gross not pro-rated for duration | | | |

Comptes annuels

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 811 004 693,40 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 811 004 693,40 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 12 697 697,04 |
| OPCVM | 12 697 697,04 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 823 702 390,44 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 510 870,58 |
| Comptes financiers | 19 917 531,02 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 20 428 401,60 |
| Total de l'actif I+II | 844 130 792,04 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 745 198 012,34 |
| Report à nouveau sur revenu net | 2 200,67 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 50 980 329,28 |
| Résultat net de l'exercice | 46 587 568,77 |
| Capitaux propres I | 842 768 111,06 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 842 768 111,06 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 0,00 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 0,00 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 1 362 680,19 |
| Concours bancaires | 0,79 |
| Sous-total autres passifs IV | 1 362 680,98 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 844 130 792,04 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 18 201 624,27 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 5 040,62 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 302 350,65 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 18 509 015,54 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | -8 242,37 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 |
| Autres charges financières | -143 438,15 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -151 680,52 |
| Total revenus financiers nets (A) | 18 357 335,02 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -14 198 733,31 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -14 198 733,31 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 4 158 601,71 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 331 562,71 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 4 490 164,42 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | -3 826 898,45 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -869 666,44 |
| Frais de recherche | -368 404,81 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | -5 064 969,70 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -605 566,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | -5 670 535,70 |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 43 051 110,85 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | 59 498,10 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 43 110 608,95 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 4 657 331,10 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 47 767 940,05 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 46 587 568,77 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est double: - chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale . et - poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des émetteurs exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 842 899 372,84 | 790 695 979,14 | 842 768 111,06 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C EN EUR | | | |
| Actif net | 41 635 386,47 | 53 300 513,44 | 62 590 426,27 |
| Nombre de titres | 186 352,08177 | 223 205,93700 | 247 977,23674 |
| Valeur liquidative unitaire | 223,42 | 238,79 | 252,40 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,88 | -15,82 | -1,67 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -1,15 | 0,34 | 1,09 |
| | | | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D EN EUR | | | |
| Actif net | 605 550 635,30 | 644 655 236,22 | 639 775 461,80 |
| Nombre de titres | 3 256 891,55962 | 3 264 983,33736 | 3 082 897,68345 |
| Valeur liquidative unitaire | 185,92 | 197,44 | 207,52 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes | 1,25 | 0,95 | 0,43 |
| Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées | 30,57 | 16,53 | 14,70 |
| Distribution unitaire sur revenu | 0,00 | 0,28 | 0,90 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,00 | 0,14 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,95 | 0,00 | 0,00 |
| | | | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E EN EUR | | | |
| Actif net | 1 817 532,28 | 1 658 391,26 | 1 403 955,86 |
| Nombre de titres | 80,09585 | 68,27597 | 54,60204 |
| Valeur liquidative unitaire | 22 691,96 | 24 289,53 | 25 712,51 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -90,08 | -1 608,80 | -170,58 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -99,44 | 69,49 | 150,05 |
| | | | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP EN EUR | | | |
| Actif net | 47 148 944,66 | 6 733 499,12 | 11 833 300,19 |
| Nombre de titres | 354 303,36546 | 46 941,80655 | 77 359,10993 |
| Valeur liquidative unitaire | 133,07 | 143,44 | 152,96 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,56 | -9,48 | -1,00 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,10 | 1,36 | 2,01 |
| | | | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I EN EUR | | | |
| Actif net | 39 368 416,34 | 33 989 143,24 | 2 085 857,96 |
| Nombre de titres | 25 513,53517 | 20 414,81662 | 1 173,65351 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 543,04 | 1 664,92 | 1 777,23 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -6,04 | -110,05 | -11,64 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,46 | 17,48 | 25,20 |
| | | | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L EN EUR | | | |
| Actif net | 57 294 600,24 | 7 045 480,43 | 78 801 245,74 |
| Nombre de titres | 438 982,59824 | 50 380,68495 | 531 770,60159 |
| Valeur liquidative unitaire | 130,51 | 139,84 | 148,18 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,51 | -9,26 | -0,98 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,50 | 0,53 | 1,01 |

| | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH EN EUR | | | |
| Actif net | 50 083 857,55 | 43 313 715,43 | 46 277 863,24 |
| Nombre de titres | 4 936,00000 | 3 956,00000 | 3 956,00000 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 146,64 | 10 948,86 | 11 698,14 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 125,94 | -723,74 | -76,57 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -13,37 | 115,68 | 176,58 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.80 % TTC de l'actif pour les parts C, D et E ;

- 1,40 % TTC pour la part GP ;
- 1,60 % TTC pour la part L
- 1 % TTC pour les parts I et MH.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Pour les actions C et D: Modalités de partage: La Société de Gestion s'engage à reverser annuellement 1 % du taux de frais maximum au Fonds de dotation Nature 2050, étant précisé que les « frais de gestion maximum » font référence aux « Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services ». Par ailleurs, la Société de Gestion s'engage à fournir, au plus tard le 30 juin de chaque année, l'estimation du montant total de sa contribution annuelle afin de permettre au Fonds de dotation Nature 2050 d'avoir une visibilité annuelle de ses moyens. Ce don au profit du Fonds de dotation Nature 2050 est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la société de gestion donatrice selon les modalités prévues par le code général des impôts.

Il est précisé que le Fonds de dotation Nature 2050 est un organisme détenteur d'un rescrit fiscal, en cours de validité, attestant qu'il est éligible au régime de l'article 238 bis du Code général des impôts ouvrant droit à des réductions d'impôts au titre des dons.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,12 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables

| Action(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-----------------------------|--|--|
| Action C | Capitalisation | Capitalisation |
| Action L, GP, I, E, MH et D | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 790 695 979,14 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 158 967 320,93 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -145 220 206,54 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 4 158 601,71 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | -5 064 969,70 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 43 110 608,95 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -883 075,25 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | -2 996 148,18 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 842 768 111,06 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En action | En montant |
|--|-----------------|----------------|
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 49 578,09713 | 12 591 063,70 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -24 806,79739 | -6 343 857,98 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 24 771,29974 | 6 247 205,72 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 247 977,23674 | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 107 625,82950 | 22 741 982,87 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -289 711,48341 | -60 496 074,95 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -182 085,65391 | -37 754 092,08 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 3 082 897,68345 | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 3,00000 | 80 011,71 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -16,67393 | -446 787,75 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -13,67393 | -366 776,04 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 54,60204 | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 80 904,49060 | 12 461 154,47 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -50 487,18722 | -7 822 213,25 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 30 417,30338 | 4 638 941,22 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 77 359,10993 | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 6 553,95820 | 11 397 924,72 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -25 795,12131 | -44 330 794,91 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -19 241,16311 | -32 932 870,19 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 1 173,65351 | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 651 988,89499 | 99 695 183,46 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -170 598,97835 | -25 780 477,70 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 481 389,91664 | 73 914 705,76 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 531 770,60159 | |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Actions rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 3 956,00000 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

| Libellé de l'action Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de l'action | Actif net par action | Nombre d'actions | Valeur liquidative |
|---|---|---|--------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C FR0010748368 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 62 590 426,27 | 247 977,23674 | 252,40 |
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D FR0010750901 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | EUR | 639 775 461,80 | 3 082 897,68345 | 207,52 |
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E FR0010750919 | Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | EUR | 1 403 955,86 | 54,60204 | 25 712,51 |
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP FR0013342755 | Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | EUR | 11 833 300,19 | 77 359,10993 | 152,96 |
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I FR0013183464 | Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | EUR | 2 085 857,96 | 1 173,65351 | 1 777,23 |
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L FR0013345725 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | EUR | 78 801 245,74 | 531 770,60159 | 148,18 |
| TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH FR0014003QV0 | Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | EUR | 46 277 863,24 | 3 956,00000 | 11 698,14 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|----------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Pays 1 France +/- | Pays 2 Allemagne +/- | Pays 3 Pays-Bas +/- | Pays 4 Suisse +/- | Pays 5 Italie +/- |
| ACTIF | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 811 004,69 | 362 381,60 | 93 475,05 | 83 978,70 | 68 809,40 | 50 132,43 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 811 004,69 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|----------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|----------------|--|--------------------------------|-----------------|--|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| ACTIF | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 19 917,53 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 19 917,53 |
| PASSIF | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 19 917,53 |

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) +/- |]3 - 6 mois] (*) +/- |]6 - 12 mois] (*) +/- |]1 - 3 ans] (*) +/- |]3 - 5 ans] (*) +/- |]5 - 10 ans] (*) +/- | >10 ans (*) +/- |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------|
| ACTIF | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 19 917,53 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 19 917,53 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 CHF +/- | Devise 2 DKK +/- | Devise 3 GBP +/- | Devise 4 USD +/- | Devise N +/- |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| ACTIF | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 44 011,78 | 34 182,98 | 22 659,03 | 21 329,11 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 76,50 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 44 011,78 | 34 182,98 | 22 735,53 | 21 329,11 | 0,00 |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| ACTIF | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|----------------------------------|---------------------|
| Créances | | |
| | Ventes à règlement différé | 398 092,52 |
| | Souscriptions à recevoir | 36 276,81 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 76 501,25 |
| Total des créances | | 510 870,58 |
| Dettes | | |
| | Rachats à payer | 14 444,71 |
| | Frais de gestion fixe | 1 256 134,28 |
| | Autres dettes | 92 101,20 |
| Total des dettes | | 1 362 680,19 |
| Total des créances et des dettes | | -851 809,61 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|--|---------------|
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 054 717,80 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,77 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 25 738,79 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 11 782 532,71 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,77 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 287 974,63 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 26 934,16 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,62 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 720,19 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 101 901,51 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,89 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 4 891,64 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 137 416,84 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,79 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 7 590,47 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 767 978,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,52 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 21 268,22 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |

| | 31/12/2024 |
|--|------------|
| ACTION TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 327 251,95 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 20 220,87 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets | 4 490 164,42 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | 4 490 164,42 |
| Report à nouveau | 2 200,67 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 4 492 365,09 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 270 396,85 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 270 396,85 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 270 396,85 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 270 396,85 |
| Total | 270 396,85 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets | 2 788 076,86 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 2 788 076,86 |
| Report à nouveau | 2 200,67 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 2 790 277,53 |
| Affectation : | |
| Distribution | 2 774 607,92 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 15 669,61 |
| Capitalisation | 0,00 |
| Total | 2 790 277,53 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 3 082 897,68345 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,90 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 545 750,74 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-----------------|
| Revenus nets | 8 193,08 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 8 193,08 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 8 193,08 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 8 193,08 |
| Total | 8 193,08 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 155 965,26 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 155 965,26 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 155 965,26 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 155 965,26 |
| Total | 155 965,26 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 29 581,84 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 29 581,84 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 29 581,84 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 29 581,84 |
| Total | 29 581,84 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 539 399,95 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 539 399,95 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 539 399,95 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 539 399,95 |
| Total | 539 399,95 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 698 550,58 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 698 550,58 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 698 550,58 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 698 550,58 |
| Total | 698 550,58 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -5 670 535,70 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | -5 670 535,70 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 50 980 329,28 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 45 309 793,58 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -416 149,29 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -416 149,29 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -416 149,29 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -416 149,29 |
| Total | -416 149,29 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -4 328 777,99 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -4 328 777,99 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 50 980 329,28 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 46 651 551,29 |
| Affectation : | |
| Distribution | 1 325 646,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 45 325 905,29 |
| Capitalisation | 0,00 |
| Total | 46 651 551,29 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 3 082 897,68345 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,43 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -9 314,33 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -9 314,33 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -9 314,33 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -9 314,33 |
| Total | -9 314,33 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -77 672,73 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -77 672,73 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -77 672,73 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -77 672,73 |
| Total | -77 672,73 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -13 671,63 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -13 671,63 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -13 671,63 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -13 671,63 |
| Total | -13 671,63 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -522 026,37 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -522 026,37 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -522 026,37 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -522 026,37 |
| Total | -522 026,37 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -302 923,36 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -302 923,36 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -302 923,36 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -302 923,36 |
| Total | -302 923,36 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 811 004 693,40 | 96,23 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 811 004 693,40 | 96,23 |
| Automobiles | | | 20 045 036,55 | 2,38 |
| KNORR-BREMSE AG | EUR | 284 933 | 20 045 036,55 | 2,38 |
| Composants automobiles | | | 24 489 402,60 | 2,91 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 770 107 | 24 489 402,60 | 2,91 |
| Conglomérats industriels | | | 35 007 672,48 | 4,15 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 185 658 | 35 007 672,48 | 4,15 |
| Construction et ingénierie | | | 25 376 668,80 | 3,01 |
| ARCADIS NV | EUR | 431 576 | 25 376 668,80 | 3,01 |
| Electricité | | | 28 310 142,24 | 3,36 |
| NEOEN SA | EUR | 298 082 | 11 839 817,04 | 1,40 |
| TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE | EUR | 2 161 460 | 16 470 325,20 | 1,96 |
| Equipements électriques | | | 135 326 540,26 | 16,05 |
| ABB LTD-REG | CHF | 478 348 | 24 980 350,30 | 2,96 |
| NEXANS SA | EUR | 295 665 | 30 808 293,00 | 3,66 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 545 931 | 33 662 105,46 | 3,99 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 190 435 | 45 875 791,50 | 5,44 |
| Equipements et instruments électroniques | | | 43 920 340,10 | 5,21 |
| HALMA PLC | GBP | 697 239 | 22 659 024,58 | 2,69 |
| LEGRAND SA | EUR | 226 088 | 21 261 315,52 | 2,52 |
| FPI de détail | | | 22 806 758,60 | 2,71 |
| KLEPIERRE | EUR | 820 387 | 22 806 758,60 | 2,71 |
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 30 968 566,44 | 3,67 |
| SPIE SA | EUR | 1 030 911 | 30 968 566,44 | 3,67 |
| Logiciels | | | 70 212 633,55 | 8,33 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | EUR | 254 944 | 8 540 624,00 | 1,01 |
| GETLINK SE | EUR | 1 932 125 | 29 764 385,63 | 3,53 |
| VINCI SA | EUR | 319 908 | 31 907 623,92 | 3,79 |
| Machines | | | 27 115 096,12 | 3,22 |
| ANDRITZ AG | EUR | 228 389 | 11 186 493,22 | 1,33 |
| GEA GROUP AG | EUR | 333 095 | 15 928 602,90 | 1,89 |
| Produits alimentaires | | | 15 477 075,50 | 1,84 |
| KERRY GROUP PLC-A | EUR | 165 974 | 15 477 075,50 | 1,84 |
| Produits chimiques | | | 92 914 576,28 | 11,02 |
| DSM-FIRMENICH AG | EUR | 253 762 | 24 797 622,64 | 2,93 |
| GIVAUDAN-REG | CHF | 4 509 | 19 031 431,19 | 2,26 |
| KEMIRA OYJ | EUR | 1 194 986 | 23 326 126,72 | 2,77 |
| NOVONESIS (NOVOZYMES) B | DKK | 326 703 | 17 861 504,73 | 2,12 |
| SYMRISE AG | EUR | 76 940 | 7 897 891,00 | 0,94 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 61 771 274,63 | 7,33 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 426 398 | 36 542 308,60 | 4,33 |
| KINGSPAN GROUP PLC | EUR | 126 437 | 8 907 486,65 | 1,06 |
| ROCKWOOL A/S-B SHS | DKK | 47 693 | 16 321 479,38 | 1,94 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 73 197 878,50 | 8,69 |
| ASM INTERNATIONAL NV | EUR | 41 370 | 23 117 556,00 | 2,74 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 52 283 | 35 484 472,10 | 4,22 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 464 836 | 14 595 850,40 | 1,73 |

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Services aux collectivités | | | 29 229 703,79 | 3,47 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 1 078 189 | 29 229 703,79 | 3,47 |
| Services aux professionnels | | | 21 396 840,48 | 2,54 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 729 272 | 21 396 840,48 | 2,54 |
| Services financiers diversifiés | | | 21 329 111,40 | 2,53 |
| SMURFIT WESTROCK PLC | USD | 410 029 | 21 329 111,40 | 2,53 |
| Sociétés commerciales et de distribution | | | 9 001 312,20 | 1,07 |
| REXEL SA | EUR | 365 907 | 9 001 312,20 | 1,07 |
| Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) | | | 23 108 062,88 | 2,74 |
| COVIVIO | EUR | 163 020 | 7 948 855,20 | 0,94 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA | EUR | 1 492 048 | 15 159 207,68 | 1,80 |
| TITRES D'OPC | | | 12 697 697,04 | 1,51 |
| OPCVM | | | 12 697 697,04 | 1,51 |
| Gestion collective | | | 12 697 697,04 | 1,51 |
| OSTRUM SRI CASH Part M | EUR | 1 204 | 12 697 697,04 | 1,51 |
| Total | | | 823 702 390,44 | 97,74 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 823 702 390,44 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 20 428 401,60 |
| Autres passifs (-) | -1 362 680,98 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 842 768 111,06 |

| Libellé de l'action | Devise de l'action | Nombre d'actions | Valeur liquidative |
|---|--------------------|------------------|--------------------|
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | EUR | 247 977,23674 | 252,40 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | EUR | 3 082 897,68345 | 207,52 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | EUR | 54,60204 | 25 712,51 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | EUR | 77 359,10993 | 152,96 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | EUR | 1 173,65351 | 1 777,23 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | EUR | 531 770,60159 | 148,18 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | EUR | 3 956,00000 | 11 698,14 |

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 826 198 563,53 | 863 407 821,18 |
| Actions et valeurs assimilées | 717 393 866,15 | 734 167 001,28 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 717 393 866,15 | 734 167 001,28 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 75 299 155,12 | 80 361 105,30 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 75 299 155,12 | 80 361 105,30 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 33 505 542,26 | 48 879 714,60 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 33 505 542,26 | 48 879 714,60 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 134 900,81 | 183 585,53 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 134 900,81 | 183 585,53 |
| COMPTES FINANCIERS | 873 579,28 | 34 403 315,58 |
| Liquidités | 873 579,28 | 34 403 315,58 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 827 207 043,62 | 897 994 722,29 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 741 363 133,04 | 743 078 827,63 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 99 810 421,90 | 106 106 629,19 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -52 380 465,15 | -2 602 650,37 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 1 902 889,35 | -3 683 433,61 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 790 695 979,14 | 842 899 372,84 |
| * Montant représentatif de l'actif net | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 36 511 063,43 | 53 941 154,50 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 36 511 063,43 | 53 941 154,50 |
| COMPTES FINANCIERS | 1,05 | 1 154 194,95 |
| Concours bancaires courants | 1,05 | 1 154 194,95 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 827 207 043,62 | 897 994 722,29 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 216 846,16 | 44 484,91 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 16 027 924,56 | 2 838 617,66 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 93 245,00 | 24 966,85 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 16 338 015,72 | 2 908 069,42 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 732 908,54 | 115 422,55 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 34 150,74 | 14 744,89 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 767 059,28 | 130 167,44 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 15 570 956,44 | 2 777 901,98 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*) | 13 064 004,21 | 6 407 860,21 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 2 506 952,23 | -3 629 958,23 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -604 062,88 | -53 475,38 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 1 902 889,35 | -3 683 433,61 |

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste « frais de gestion et dotations aux amortissements »

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,80 % TTC de l'actif net pour les actions C, D et E; 1,40 % TTC pour l'action GP; 1,60 % TTC pour l'action L et à 1 % TTC pour les actions I et MH. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux de frais de cotisation AMF s'élève à 0,00085 %

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées |
|-----------------------------|--|--|
| Action C | Capitalisation | Capitalisation |
| Action D, E, GP, I, L et MH | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 842 899 372,84 | 0,00 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 69 089 388,80 | 886 050 515,77 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -167 315 488,10 | -59 694 537,14 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 27 496 420,32 | 28 190 749,97 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -79 692 418,38 | -29 327 030,37 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -1 072 156,13 | -1 181 955,19 |
| Différences de change | 1 172 205,32 | -907 069,33 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 66 450 467,32 | 27 542 168,58 |
| Différence d'estimation exercice N | 93 992 635,90 | 27 542 168,58 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -27 542 168,58 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Différence d'estimation exercice N | 0,00 | 0,00 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | -4 090 256,96 | -4 143 511,22 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 2 506 952,23 | -3 629 958,23 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 33 251 491,88 (*) | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 790 695 979,14 | 842 899 372,84 |

(*) 29/12/2023 : Régularisation des différences d'estimation N-1 suite à la transformation du fonds lors de l'exercice 2022

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|-------------|-------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|-------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 8'73 579,28 | 0,11 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,05 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 873 579,28 | 0,11 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1,05 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 DKK | | Devise 2 CHF | | Devise 3 GBP | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 36 660 197,14 | 4,64 | 35 222 676,35 | 4,45 | 25 897 266,29 | 3,28 | 7 746 563,45 | 0,98 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 746 848,57 | 0,09 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 130 318,05 | 0,02 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 537 331,98 | 0,07 | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,05 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,98 | 0,00 | 0,02 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|----------------------------------|-----------------------|
| CRÉANCES | |
| Souscriptions à recevoir | 4 582,76 |
| Coupons et dividendes en espèces | 130 318,05 |
| TOTAL DES CRÉANCES | 134 900,81 |
| DETTES | |
| Rachats à payer | 16 837,33 |
| Frais de gestion fixe | 996 482,84 |
| Collatéraux | 35 372 088,51 |
| Autres dettes | 125 654,75 |
| TOTAL DES DETTES | 36 511 063,43 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | -36 376 162,62 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|-----------------|----------------|
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 59 224,91465 | 13 611 938,65 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -22 371,05942 | -5 075 416,18 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 36 853,85523 | 8 536 522,47 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 223 205,93700 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 179 190,85718 | 34 224 286,87 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -171 099,07944 | -32 323 067,16 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 8 091,77774 | 1 901 219,71 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 3 264 983,33736 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 5,30280 | 123 981,12 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -17,12268 | -390 041,36 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -11,81988 | -266 060,24 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 68,27597 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 25 792,56764 | 3 628 721,64 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -333 154,12655 | -45 983 872,14 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -307 361,55891 | -42 355 150,50 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 46 941,80655 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 408,60800 | 649 613,91 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -5 507,32655 | -8 897 328,58 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -5 098,71855 | -8 247 714,67 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 20 414,81662 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 124 506,68407 | 16 850 846,61 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -513 108,59736 | -64 494 785,48 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -388 601,91329 | -47 643 938,87 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 50 380,68495 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -980,00000 | -10 150 977,20 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -980,00000 | -10 150 977,20 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 3 956,00000 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|-------------|
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|--|---------------|
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 788 191,39 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,65 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 29 280,73 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 10 333 998,83 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,65 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 382 810,11 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 25 545,02 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 1 036,55 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 157 815,90 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 11 389,81 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 247 846,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 21 486,35 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 701 264,29 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,40 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 29 761,06 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 306 723,44 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 26 854,39 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,06 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 1 902 889,35 | -3 683 433,61 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 902 889,35 | -3 683 433,61 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 75 916,40 | -214 419,32 |
| Total | 75 916,40 | -214 419,32 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 914 195,33 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 2 330,52 | 0,00 |
| Capitalisation | 0,00 | -3 124 217,16 |
| Total | 916 525,85 | -3 124 217,16 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 3 264 983,33736 | 3 256 891,55962 |
| Distribution unitaire | 0,28 | 0,00 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 462 524,11 | 73 931,99 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 4 744,81 | -7 964,86 |
| Total | 4 744,81 | -7 964,86 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 64 301,43 | -37 317,09 |
| Total | 64 301,43 | -37 317,09 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 356 862,50 | -11 739,06 |
| Total | 356 862,50 | -11 739,06 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 26 898,27 | -221 780,05 |
| Total | 26 898,27 | -221 780,05 |

| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 457 640,09 | -65 996,07 |
| Total | 457 640,09 | -65 996,07 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|-----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 99 810 421,90 | 106 106 629,19 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -52 380 465,15 | -2 602 650,37 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 47 429 956,75 | 103 503 978,82 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -3 531 614,49 | -165 679,63 |
| Total | -3 531 614,49 | -165 679,63 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 3 101 734,17 | 4 071 114,45 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 53 991 388,22 | 99 565 157,77 |
| Capitalisation | 0,00 | 0,00 |
| Total | 57 093 122,39 | 103 636 272,22 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 3 264 983,33736 | 3 256 891,55962 |
| Distribution unitaire | 0,95 | 1,25 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -109 842,49 | -7 215,11 |
| Total | -109 842,49 | -7 215,11 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -445 221,86 | -199 712,67 |
| Total | -445 221,86 | -199 712,67 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -2 246 829,31 | -154 280,55 |
| Total | -2 246 829,31 | -154 280,55 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -466 538,55 | -227 077,98 |
| Total | -466 538,55 | -227 077,98 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -2 863 118,94 | 621 672,54 |
| Total | -2 863 118,94 | 621 672,54 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 842 899 372,84 | 790 695 979,14 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C en EUR | | |
| Actif net | 41 635 386,47 | 53 300 513,44 |
| Nombre de titres | 186 352,08177 | 223 205,93700 |
| Valeur liquidative unitaire | 223,42 | 238,79 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,88 | -15,82 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -1,15 | 0,34 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D en EUR | | |
| Actif net | 605 550 635,30 | 644 655 236,22 |
| Nombre de titres | 3 256 891,55962 | 3 264 983,33736 |
| Valeur liquidative unitaire | 185,92 | 197,44 |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes | 1,25 | 0,95 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 30,57 | 16,53 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur résultat | 0,00 | 0,28 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,00 | 0,00 (*) |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,95 | 0,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E en EUR | | |
| Actif net | 1 817 532,28 | 1 658 391,26 |
| Nombre de titres | 80,09585 | 68,27597 |
| Valeur liquidative unitaire | 22 691,96 | 24 289,53 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -90,08 | -1 608,80 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -99,44 | 69,49 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP en EUR | | |
| Actif net | 47 148 944,66 | 6 733 499,12 |
| Nombre de titres | 354 303,36546 | 46 941,80655 |
| Valeur liquidative unitaire | 133,07 | 143,44 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,56 | -9,48 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,10 | 1,36 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I en EUR | | |
| Actif net | 39 368 416,34 | 33 989 143,24 |
| Nombre de titres | 25 513,53517 | 20 414,81662 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 543,04 | 1 664,92 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -6,04 | -110,05 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,46 | 17,48 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L en EUR | | |
| Actif net | 57 294 600,24 | 7 045 480,43 |
| Nombre de titres | 438 982,59824 | 50 380,68495 |
| Valeur liquidative unitaire | 130,51 | 139,84 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,51 | -9,26 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,50 | 0,53 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH en EUR | | |
| Actif net | 50 083 857,55 | 43 313 715,43 |
| Nombre de titres | 4 936,00000 | 3 956,00000 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 146,64 | 10 948,86 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 125,94 | -723,74 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -13,37 | 115,68 |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| AIXTRON SE | EUR | 394 122 | 15 236 756,52 | 1,93 |
| GEA GROUP | EUR | 318 578 | 12 007 204,82 | 1,52 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 488 715 | 18 473 427,00 | 2,33 |
| KNORR-BREMSE AG | EUR | 142 544 | 8 381 587,20 | 1,06 |
| LEG IMMOBILIEN AG | EUR | 104 402 | 8 281 166,64 | 1,05 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 212 125 | 36 044 280,00 | 4,55 |
| VERBIO VEREINIGTE BIOENERGIE AG | EUR | 168 044 | 5 021 154,72 | 0,64 |
| VONOVIA SE | EUR | 408 663 | 11 663 242,02 | 1,47 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 115 108 818,92 | 14,55 |
| AUTRICHE | | | | |
| ANDRITZ AG | EUR | 178 952 | 10 092 892,80 | 1,27 |
| WIENERBERGER AG | EUR | 271 009 | 8 189 891,98 | 1,04 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 18 282 784,78 | 2,31 |
| BELGIQUE | | | | |
| ELIA SYSTEM | EUR | 54 532 | 6 178 475,60 | 0,78 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 6 178 475,60 | 0,78 |
| DANEMARK | | | | |
| NOVOZYMES B | DKK | 252 084 | 12 549 164,26 | 1,59 |
| ROCKWOOL A/S-B SHS | DKK | 58 927 | 15 619 957,21 | 1,98 |
| VESTAS WIND SYSTEMS A/S | DKK | 295 367 | 8 491 075,67 | 1,07 |
| TOTAL DANEMARK | | | 36 660 197,14 | 4,64 |
| ESPAGNE | | | | |
| CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES | EUR | 453 698 | 12 739 839,84 | 1,61 |
| EDP RENOVAVEIS SA EUR5 | EUR | 1 232 761 | 22 836 897,53 | 2,89 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 35 576 737,37 | 4,50 |
| FINLANDE | | | | |
| KEMIRA | EUR | 856 560 | 14 381 642,40 | 1,83 |
| STORA ENSO AB EX ENSO OYJ | EUR | 740 932 | 9 280 173,30 | 1,17 |
| TOTAL FINLANDE | | | 23 661 815,70 | 3,00 |
| FRANCE | | | | |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 340 048 | 7 776 897,76 | 0,98 |
| GETLINK SE | EUR | 959 199 | 15 889 131,44 | 2,01 |
| KLEPIERRE | EUR | 716 191 | 17 675 593,88 | 2,24 |
| LEGRAND SA | EUR | 191 631 | 18 032 477,10 | 2,28 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 1 085 628 | 35 239 484,88 | 4,46 |
| NEOEN SA | EUR | 329 159 | 9 966 934,52 | 1,26 |
| NEXANS SA | EUR | 142 130 | 11 263 802,50 | 1,42 |
| REXEL | EUR | 571 713 | 14 161 331,01 | 1,79 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 268 415 | 17 892 543,90 | 2,26 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 219 192 | 39 844 721,76 | 5,04 |
| SOITEC SA | EUR | 9 836 | 1 591 464,80 | 0,21 |
| SPIE SA | EUR | 905 261 | 25 618 886,30 | 3,24 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 128 854 | 8 622 909,68 | 1,09 |
| VALEO SA | EUR | 583 528 | 8 119 792,12 | 1,02 |

INVENTAIRE (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 170 119 | 4 858 598,64 | 0,62 |
| VINCI SA | EUR | 194 227 | 22 083 609,90 | 2,79 |
| TOTAL FRANCE | | | 258 638 180,19 | 32,71 |
| IRLANDE | | | | |
| KERRY GROUP PLC-A | EUR | 82 102 | 6 458 143,32 | 0,82 |
| KINGSPAN GROUP | EUR | 120 927 | 9 480 676,80 | 1,20 |
| SMURFIT KAPPA GROUP PLC | EUR | 542 403 | 19 461 419,64 | 2,46 |
| TOTAL IRLANDE | | | 35 400 239,76 | 4,48 |
| ITALIE | | | | |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 482 916 | 19 881 651,72 | 2,52 |
| TERNA | EUR | 1 312 398 | 9 913 854,49 | 1,25 |
| TOTAL ITALIE | | | 29 795 506,21 | 3,77 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ARCADIS | EUR | 404 419 | 19 751 823,96 | 2,50 |
| ASM INTERNATIONAL NV | EUR | 45 675 | 21 464 966,25 | 2,71 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 39 073 | 26 636 064,10 | 3,37 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 67 852 854,31 | 8,58 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| MONDI PLC | GBP | 448 385 | 7 955 593,31 | 1,01 |
| SEGRO REIT | GBP | 1 051 028 | 10 751 038,24 | 1,36 |
| SEVERN TRENT PLC NV | GBP | 241 607 | 7 190 634,74 | 0,90 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 25 897 266,29 | 3,27 |
| SUEDE | | | | |
| BILLERUD AB | SEK | 842 174 | 7 746 563,45 | 0,98 |
| TOTAL SUEDE | | | 7 746 563,45 | 0,98 |
| SUISSE | | | | |
| ABB LTD | CHF | 613 774 | 24 624 900,72 | 3,12 |
| DSM FIRMENICH | EUR | 110 148 | 10 133 616,00 | 1,28 |
| GIVAUDAN-REG | CHF | 2 828 | 10 597 775,63 | 1,34 |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 248 384 | 11 238 134,08 | 1,42 |
| TOTAL SUISSE | | | 56 594 426,43 | 7,16 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 717 393 866,15 | 90,73 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 717 393 866,15 | 90,73 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| OSTRUM SRI CASH M | EUR | 3 918 | 39 812 130,12 | 5,04 |
| OSTRUM SRI CASH Part Z | EUR | 3 500 | 35 487 025,00 | 4,48 |
| TOTAL FRANCE | | | 75 299 155,12 | 9,52 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 75 299 155,12 | 9,52 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 75 299 155,12 | 9,52 |

INVENTAIRE (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Créance représentative de titres prêtés | | | | |
| DANEMARK | | | | |
| NOVOZYMES B | DKK | 15 000 | 746 725,15 | 0,10 |
| TOTAL DANEMARK | | | 746 725,15 | 0,10 |
| FRANCE | | | | |
| NEXANS SA | EUR | 80 000 | 6 340 000,00 | 0,80 |
| SOITEC SA | EUR | 45 000 | 7 281 000,00 | 0,92 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 670 000 | 19 135 200,00 | 2,42 |
| TOTAL FRANCE | | | 32 756 200,00 | 4,14 |
| TOTAL Créance représentative de titres prêtés | | | 33 502 925,15 | 4,24 |
| Indemnités sur titres prêtés | | | 2 617,11 | 0,00 |
| Créances | | | 134 900,81 | 0,02 |
| Dettes | | | -36 511 063,43 | -4,62 |
| Comptes financiers | | | 873 578,23 | 0,11 |
| Actif net | | | 790 695 979,14 | 100,00 |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E | EUR | 68,27597 | 24 289,53 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR L | EUR | 50 380,68495 | 139,84 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D | EUR | 3 264 983,33736 | 197,44 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR MH | EUR | 3 956,00000 | 10 948,86 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR I | EUR | 20 414,81662 | 1 664,92 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR GP | EUR | 46 941,80655 | 143,44 | |
| Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR C | EUR | 223 205,93700 | 238,79 | |

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR D

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|---------------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 914 195,33 | EUR | 0,28 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Revenus non déclarables et non imposables | 0,00 | | 0,00 | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | 3 101 734,17 | EUR | 0,95 | EUR |
| TOTAL | 4 015 929,50 | EUR | 1,23 | EUR |

Dénomination du produit: TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500OTPLSIMOHYIX02

LBP AM ci-après, la « Société de Gestion »)

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 87,88%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 49,23%**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Produit Financier consistait en la combinaison de plusieurs approches extra-financière.

- 1) Investir dans des émetteurs dont une partie de l'activité répond aux thématiques environnementales (les « Émetteurs Thématiques Environnementales »), selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. La part liée à la thématique environnementale de ces sociétés devaient être d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires ou de leur EBITDA. Les principales thématiques environnementales identifiées étaient : les énergies renouvelables (solaire, éolien, stockage, etc.), le transport et la mobilité durables (transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, etc.), les bâtiments verts (isolation, chauffage, compteurs intelligents, éclairage, etc.), l'économie circulaire (recyclage, tri des déchets, traitements de l'eau, etc.), les services et solutions environnementaux (efficacité énergétiques, technologies vertes, audits environnementaux, etc.), l'agriculture et l'alimentation soutenables (gestion des forêts, agroécologie, alimentation bio, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive, elle a pu être enrichie en fonction des opportunités nouvelles répondant à des enjeux environnementaux, selon l'analyse de la Société de Gestions et du Délégué de Gestion Financière.
- 2) L'Univers d'Analyse Thématique du Produit Financier était analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables, visant à identifier et exclure les émetteurs qui présentaient des mauvaises pratiques selon la méthodologie d'analyse ISR GREaT, propre à la société de gestion. Cette méthodologie d'analyse ISR repose sur les 4 piliers suivants :
 - Gouvernance responsable
 - Gestion durable des Ressources
 - Transition Énergétique
 - Développement des Territoires

Enfin, le Produit Financier s'assure qu'au moins 80% de son actif est investi dans des « Investissements Durables » au sens du Règlement (EU) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après, le "Règlement SFDR").

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

| Indicateur | Contrainte associée |
|----------------------------------|---|
| Méthodologie d'analyse ESG GREaT | Rappel de l'indicateur : Au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Stoxx Europe Total Market dividendes |

| | <p>net réinvestis (en euro) et faisant l’objet d’une analyse ESG¹) étaient exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : exclusions de la Société de Gestion et exclusions des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d’analyse ESG propriétaire GREaT.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 5.71* ou figurant parmi les listes d’exclusions étaient exclus de l’univers d’investissement. Ainsi, 20,33% de l’univers d’analyse était exclu à l’investissement à cette date.</p> <p><small>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</small></p> | | | | | | | | | |
|---|---|--------------|------------------------|--------------|----------------------|------|---------|---|---------|---------|
| <p>Indicateurs Clés de Performance</p> | <p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son () sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Rémunération Responsable des dirigeants : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="609 1447 1334 1778"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>84 %</td> <td>59.39 %</td> </tr> <tr> <td>Rémunération Responsable des dirigeants</td> <td>94.29 %</td> <td>70.53 %</td> </tr> </tbody> </table> | Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible* | Trajectoire Net Zero | 84 % | 59.39 % | Rémunération Responsable des dirigeants | 94.29 % | 70.53 % |
| Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible* | | | | | | | | |
| Trajectoire Net Zero | 84 % | 59.39 % | | | | | | | | |
| Rémunération Responsable des dirigeants | 94.29 % | 70.53 % | | | | | | | | |
| <p>Investissements dans des solutions pour la</p> | <p>Le Produit Financier visait un investissement dans des titres émis par des entreprises dont 20% au moins du chiffre d’affaires ou de l’EBITDA provient “d’éco-activités” au sens du référentiel du label Greenfin, tel que défini par le</p> | | | | | | | | | |

¹ Correspond aux émetteurs faisant l’objet d’une notation GREaT ou identifiés sur une liste d’exclusion.

| | |
|---|--|
| transition énergétique | <p>Ministère de la Transition énergétique et le Ministère de la Transition écologique et de le Cohésion des territoires.</p> <p>Cet objectif a été atteint, au 31/12/2024 les investissements dans des entreprises solutions pour la transition énergétique représentaient 96,24% de l'actif net du fonds.</p> |
| Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social | <p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 80% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 88,59% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p> |
| Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental | <p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 50% minimum dans des investissements Durables contribuant à un objectif environnemental.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024 le produit financier était investi à hauteur de 87,88 % de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p> |

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%² des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être

² Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

investis par le Produit Financier³ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁴ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁵.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Méthodologie | <i>Exclusion</i> | <i>Exclusion</i> |
| Score limite/ Score cible | 5.34 | 5.83 |
| Taux d'exclusion/ Note portefeuille | 20,33% | 20,02% |

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------|--|--|
| Indicateur | <i>Trajectoire Net Zero</i> | <i>Trajectoire Net Zero</i> |
| Description indicateur | <i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions</i> | <i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions</i> |

³ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

| | | |
|-------------------|---|---|
| | <i>des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i> | <i>des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i> |
| Produit financier | 76.45 % | 72.89 % |
| Valeur comparable | 52.8 % | 47.7 % |

Indicateur 2

| | 2023 | 2022 |
|------------------------|--|--|
| Indicateur | <i>Rémunération Responsable des dirigeants</i> | <i>Rémunération Responsable des dirigeants</i> |
| Description indicateur | <i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i> | <i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i> |
| Produit financier | 77.55 % | 75.51 % |
| Valeur Comparable | 54.15 % | 54.28 % |

Investissements dans des solutions pour la transition énergétique

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Part des investissements dans des solutions pour la transition énergétique | 94,96% | 89.74% |

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

| | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|-------|--------|
| Poids des investissements durables | 98,82 | 89.74% |

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Poids des investissements durables sur le plan environnemental | 91,97% | 89,74% |

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁶

⁶ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁷ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁸

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

⁷ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

⁸ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁹



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁰ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹¹;
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier était les suivants :

| Investissement les plus importants | Type d'asset | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------------|--------------|-----------|------------|--------|
| SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR | Actions | Industrie | 5,44% | France |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR | Actions | Industrie | 4,34% | France |

⁹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁰ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹¹ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

| | | | | |
|-----------------------------|---------|-------------------------------|-------|-----------|
| ASML HOLDING NV NA EUR | Actions | Technologies de l'Information | 4,21% | Pays-Bas |
| SIEMENS AG-REG GY EUR | Actions | Industrie | 4,15% | Allemagne |
| PRYSMIAN SPA IM EUR | Actions | Industrie | 3,99% | Italie |
| VINCI SA FP EUR | Actions | Industrie | 3,79% | France |
| SPIE SA FP EUR | Actions | Industrie | 3,67% | France |
| NEXANS SA FP EUR | Actions | Industrie | 3,66% | France |
| GETLINK SE FP EUR | Actions | Industrie | 3,53% | France |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR | Actions | Services aux Collectivités | 3,47% | France |
| ARCADIS NV NA EUR | Actions | Industrie | 3,01% | Pays-Bas |
| ABB LTD-REG SE CHF | Actions | Technologies de l'Information | 2,96% | Suisse |
| DSM-FIRMENICH AG NA EUR | Actions | Matériaux | 2,94% | Pays-Bas |
| MICHELIN (CGDE) FP EUR | Actions | Consommation Discrétionnaire | 2,91% | France |
| KEMIRA OYJ FH EUR | Actions | Matériaux | 2,77% | Finlande |

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;



- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

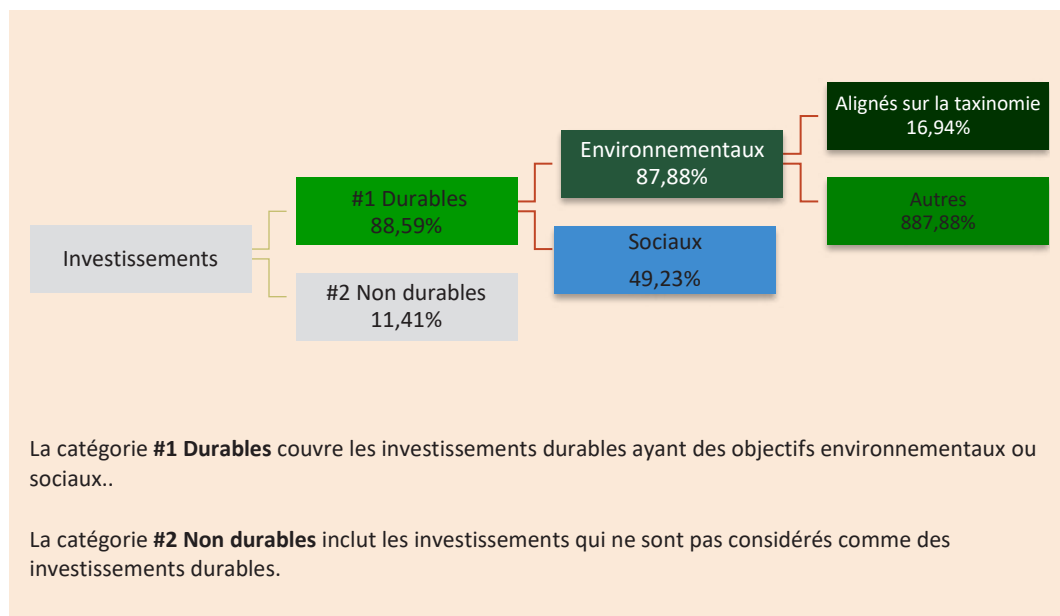
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 88,59% de son actif net au 31/12/2024. La partie restante de l'investissement du produit financier pouvaient être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Par ailleurs, le Produit Financier s'était également engagé sur un objectif de 50% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Cet objectif a été atteint avec un investissement à hauteur de 87,88% de son actif net dans des « Investissements durables environnementaux », mais également 49,23% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹² au 31/12/2024.

¹² Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 16,94% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L’alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l’UE n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle du Produit Financier était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 96,24% de l’AuM :

| Gics1 | Poids |
|-------------------------------|--------|
| Energie | 0% |
| Matériaux | 15,51% |
| Industrie | 50,31% |
| Consommation discrétionnaire | 2,91% |
| Biens de consommation de base | 1,84% |
| Santé | 0% |
| Finance | 0% |
| Technologie de l’information | 15,35% |
| Services de communication | 0% |
| Services aux collectivités | 4,87% |
| Immobilier | 5,45% |

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 3,76% de l’AuM :

| Autres | Poids |
|---------------------------------|-------|
| Liquidités et OPC de Trésorerie | 0% |

| | |
|----------------------|-------|
| OPC | 0% |
| Autres et liquidités | 3,76% |
| Produits dérivés | 0% |

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 3,47% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹³ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

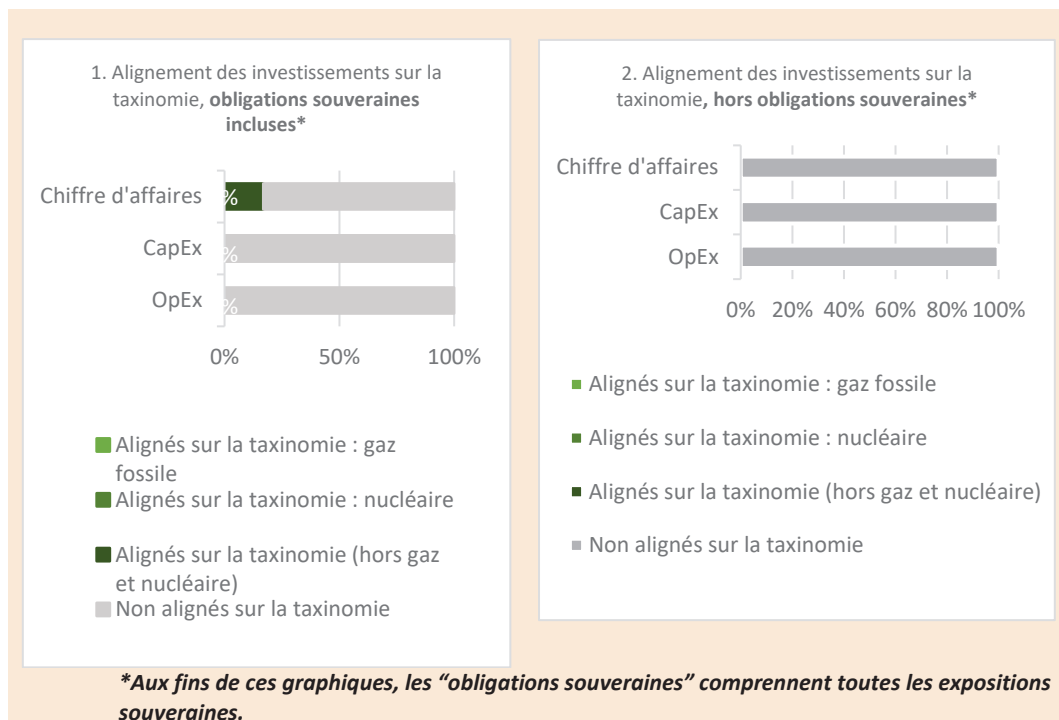
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

¹³ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024.** A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,32% % et 5,2% % respectivement au 31/12/2024.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit avait pour objectif d'investir au moins 50% de son actif net dans des investissements durable ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Cet objectif a été atteint, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 87,88% au 31/12/2024.

Le Produit Financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient à l'objectif d'investissement durable du Produit Financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 80% de son actif net dans des investissements durables.


Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 49,23% au 31/12/2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "Non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La catégorie "non durables", qui a représenté 11,41% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actif. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion (disponible sur : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>)
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions
- Les sociétés investies devaient être des Emetteurs Thématiques Environnementales tels que définis à la section « Quel est l'objectif d'investissement durable de ce Produit Financier ? ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

LBPAM FUNDS

Compartiments :

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SICAV

LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 24/03/2025 15:22:55



Amaury Couplez
Associé